

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**Mise en conformité de la cuisine et remplacement  
des chambres froides du CMPR « Le Hohberg »  
(Sarreguemines)**

**Marché n° 11/2026**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 10 juillet 2026 à 12:00**

**IMPORTANT** : les opérateurs économiques sont vivement invités à s'inscrire et à s'identifier sur la plateforme PLACE, préalablement au téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Cette formalité leur permet d'être informés des éventuelles modifications ou compléments apportés au dossier par l'UGECAM Nord Est. À défaut d'identification, le DCE sera accessible mais aucune notification des évolutions de celui-ci ne pourra leur être adressée.

**UGECAM Nord-Est  
75 boulevard Lobau  
54000 NANCY**

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 – Présentation de l'UGECAM National .....	3
1.2 – Présentation de l'union régionale UGECAM Nord-Est .....	3
1.3 - Objet du contrat.....	4
1.4 - Décomposition du contrat .....	4
1.3 - Réalisation de prestations similaires .....	5
1.4 - Mode de passation.....	5
1.5 - Type et forme de contrat.....	5
1.6 - Nomenclature .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.4 - Développement durable .....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 – Maîtrise d'œuvre.....	6
3.2 - Contrôle technique .....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visite obligatoire sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier .....	11
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 – Présentation de l'UGECAM National

Le Groupe UGECAM, Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie, est un acteur majeur dans le domaine de la santé privée non lucrative en France. Il est un groupe de l'Assurance Maladie. Avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros (2023), le groupe gère 249 établissements et services sanitaires et médico-sociaux, répartis sur 239 sites géographiques. Ces établissements incluent 81 structures sanitaires et 168 services médico-sociaux, offrant un total de 15 986 lits et places, dont 7 310 en sanitaire et 8 676 en médico-social.

Les missions des établissements du groupe sont les suivantes :

- Soigner et rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge ;
- Développer des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire, notamment grâce à une offre de réadaptation professionnelle ;
- Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd, physique ou mental.
- Offrir des prises en charge et des accompagnements pertinents au plus près des territoires

Fondé en 2000 pour séparer les rôles de régulateur et d'opérateur de l'Assurance Maladie, le Groupe UGECAM est constitué de 13 unions régionales. Il porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation, en ligne avec celles de l'Assurance Maladie. Le groupe propose une offre de soins et d'accompagnement médico-social adaptée aux besoins des populations, couvrant tous les âges et diverses pathologies.

Pour en savoir plus : <https://www.groupe-ugecam.fr/le-groupe-ugecam>

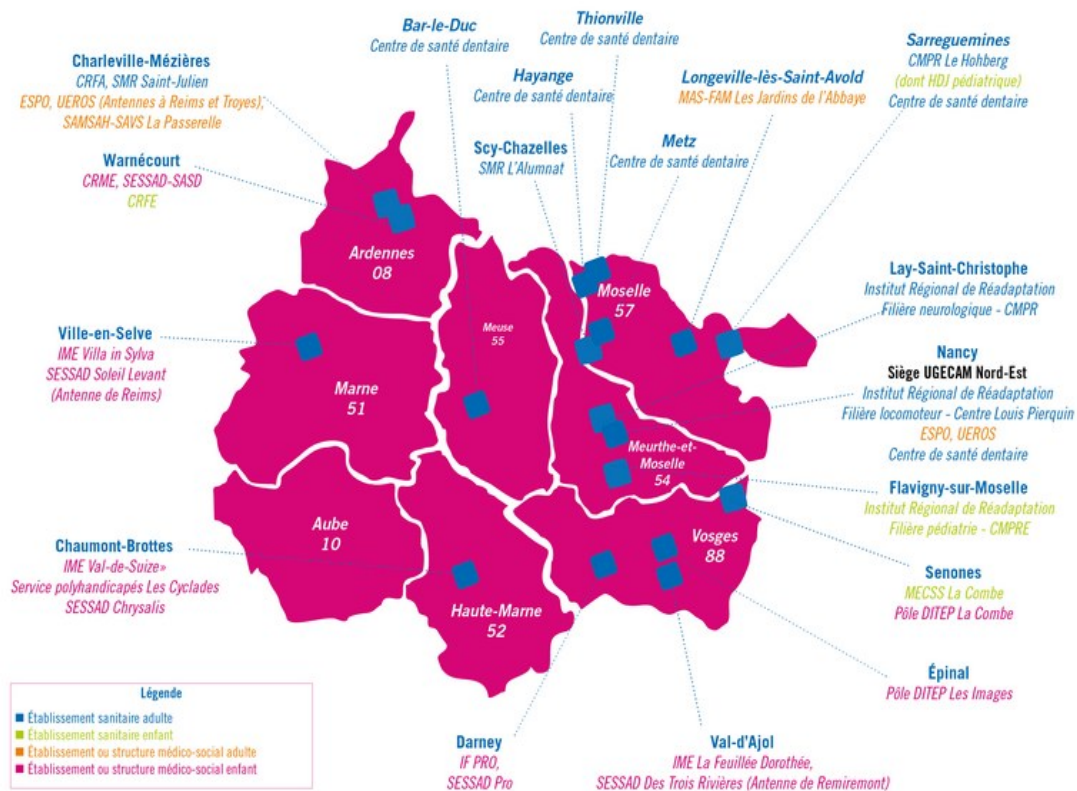
## 1.2 – Présentation de l'union régionale UGECAM Nord-Est

Le Groupe UGECAM Nord Est déploie ses activités de soins, de rééducation, de réinsertion et d'accompagnement sur les départements de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

L'UGECAM Nord-Est gère 32 établissements et services, 9 sanitaires et 23 médico-sociaux pour un total de 1590 lits et places (760 en sanitaire, 630 en médico-social), et un chiffre d'affaires de 131 millions d'euros (2023). Les établissements accueillent 1200 adultes et enfants en situation de handicap et 9800 patients en soins de suite et de réadaptation. Les 1 725 professionnels œuvrent au quotidien pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap et leurs proches.

Le siège de l'UGECAM Nord-Est est situé au 75 Boulevard Lobau à Nancy (54000).

L'implantation géographique des établissements est la suivante :



Pour en savoir plus : <https://www.groupe-ugecam.fr/ugecam-nord-est>

### 1.3 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent :  
La mise en conformité de la cuisine de l'établissement du Hohberg situé à Sarreguemines

Lieu(x) d'exécution :

Centre de médecine physique et de réadaptation (CMPR) « Le Hohberg »  
50 rue de Rouhling  
57200 Sarreguemines

### 1.4 - Décomposition du contrat

La consultation est composée des lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	CURAGE- GROS OEUVRE
02	FINITIONS
03	CVC – PLOMBERIE SANITAIRE
04	ELECTRICITE
05	RESINE - REVETEMENTS DE SOLS
06	EQUIPEMENTS DE CUISINE
07	CUISINE MODULAIRE

### 1.3 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

### 1.4 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.5 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire (DPGF).

### 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000	Travaux de construction
45212500-1	Transformation de cuisines ou de restaurants
45213210-8	Entrepôts frigorifiques

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières pourra être déclarée irrégulière.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 – Maîtrise d'œuvre

Architecte :

ATELIER BOLZER ARCHITECTES  
7 rue du Général Alfred Chanzy  
54300 LUNEVILLE

BET Cuisine :

Atelier ECOHAL  
227 rue de la Place d'armes  
54200 ECROUVES

BET Fluides :

ICGE  
7 allée de la Forêt de la Reine  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

### 3.2 - Contrôle technique

DEKRA INDUSTRIAL SAS  
ACT CTC Lorraine  
Parc de l'Observatoire  
10 rue du Saulnois  
54520 LAXOU

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

DEKRA INDUSTRIAL SAS  
ACT CTC Lorraine  
Parc de l'Observatoire  
10 rue du Saulnois  
54520 LAXOU

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Se référer au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement est le virement.

Le paiement s'effectuera dans le cadre du budget d'exploitation de chaque établissement concerné, sur facture, et dans les conditions décrites au CCAP.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
  - L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot et ses annexes ;
  - Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) par lot ;
  - Le livret de sécurité du prestataire signé par le candidat ;
  - Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ;
  - Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) ;
  - Planning ;
  - Les plans et autres pièces annexes à savoir :
    - o Plan UGECAM Lots 01-02-05 - Curage GO Finitions Résine
    - o Plan UGECAM Lot 03 - CVPS01
    - o Plan UGECAM Lot 03 - CVPS02
    - o Plan UGECAM Lot 04 - Electricité
    - o Plan UGECAM Lot 06 - Equipements de cuisine
    - o Plan UGECAM Lot 07 - Cuisine modulaire
  - L'attestation de visite ;
- Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Autres :

Libellés	Signature
Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Non
Une attestation d'assurance décennale en cours de validité	Non
Numéro unique d'identification au Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements, ou le cas échéant K-bis	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

Libellés	Format	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Tout format	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot	Excel	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat qui comprend :  <u>Valeur technique :</u> - Moyens humains dédiés à ce chantier (composition de l'équipe, CV, responsable d'opération, niveau d'expertise requis, etc.) - Méthodologie et techniques de mise en œuvre - Compréhension des enjeux de l'opération (prise en charge des demandes, organisation, planification, suivi administratif et comptable, etc.) - Méthodologie de conduite de l'opération, de la phase préparatoire jusqu'à l'achèvement de l'année de garantie de parfait achèvement - Produits et matériaux proposés pour l'exécution des travaux - Moyens matériels affectés à l'opération  <u>Prise en compte des enjeux de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution des prestations :</u> - Méthodologie consacrée au réemploi et précisions sur la part de réemploi des matériaux envisagé	Tout format	Non
L'attestation de visite signée par les représentants de l'acheteur et du soumissionnaire		Oui
Livret de sécurité du prestataire signé par le candidat	PDF	Oui

Le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Toute anomalie ou insuffisance qui apparaîtrait au soumissionnaire dans le cahier des charges ou l'exécution prévue ainsi que toutes erreurs ou omissions dans les quantités prévisionnelles, imprécisions et contradictions des plans, coupes, détails et pièces écrites définissant la prestation et les limites de prestations, (enchaînement des tâches, prestations manquantes ou redondantes telles que décrites dans la consultation), doivent être signalées au plus tard, à la remise de l'offre. A l'échéance du délai, l'entrepreneur est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation et ne pourra se prévaloir de telles erreurs lors de l'exécution du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse électronique renseignée sur la plateforme PLACE au moment du dépôt du pli sera celle utilisée entre la date limite de réception des candidatures et/ou des offres et l'achèvement de la procédure de passation. L'Ugecam Nord-Est ne saurait être tenu pour responsable des conséquences résultant d'une adresse électronique erronée, obsolète ou ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier par le candidat.**

## 6.2 - Visite obligatoire sur site

Une visite sur site est **obligatoire**.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Merci de prendre rendez-vous auprès de :

- Monira CHARTIER au 03.87.95.96.97 / monira.chartier@ugecam.assurance-maladie.fr

**A l'issue de la visite, un certificat de visite, remis par le représentant du pouvoir adjudicateur, devra obligatoirement être joint à l'offre. Toute offre déposée sans ce certificat sera déclarée irrégulière et rejetée.**

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
UGECAM NORD EST SIEGE – SERVICE ACHATS MARCHES  
75 Boulevard Lobau  
54000 NANCY

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (cf. article 2 de l'annexe relative à la remise par voie électronique).

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation, au moment du dépôt des offres.

L'attributaire désigné à l'issue de la procédure de mise en concurrence devra cependant impérativement signer l'acte d'engagement et ses éventuels documents annexes (déclaration de sous-traitance notamment) avant la notification du contrat. Pour ce faire, la signature électronique des documents est fortement préconisée. Le niveau de sécurité requis est celui attaché à un certificat de signature dit qualifié.

Dans le cas où l'attributaire ne serait pas en mesure de signer électroniquement le contrat en respectant ces exigences, l'offre électronique retenue pourra être matérialisée pour donner lieu à une signature manuscrite par les parties.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations, sur la base du montant total TTC inscrit à l'acte d'engagement	<b>40.0 %</b>
2-Valeur technique	<b>55.0 %</b>
2.1- Organisation de l'équipe et du chantier dédiée à l'exécution du marché (composition de l'équipe, CV, responsable d'opération, niveau d'expertise requis, etc.)	10.0 points

2.2 - Méthodologie et techniques de mise en œuvre	10.0 points
2.3 - Compréhension des enjeux de l'opération (prise en charge des demandes, organisation, planification, suivi administratif et comptable, etc.)	10.0 points
2.4 - Méthodologie de conduite de l'opération, de la phase préparatoire jusqu'à l'achèvement de l'année de garantie de parfait achèvement	10.0 points
2.5 - Produits et matériaux proposés pour l'exécution des travaux	10.0 points
2.6 - Moyens matériels affectés à l'opération	5 points
3-Prise en compte des enjeux de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution des prestations : Méthodologie consacrée au réemploi et précisions sur la part de réemploi des matériaux envisagé	<b>05.0%</b>

#### Erreurs matérielles :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### Critère Prix des prestations :

La formule de calcul est la suivante :

$\frac{\text{Offre € TTC la moins disante}}{\text{Offre € TTC du candidat}} \times \% \text{ pondération}$

#### Valeur technique :

Une réponse technique précise et adaptée aux besoins du contrat est toujours mieux notée qu'une réponse générale et non spécifique.

#### Régularisation de l'offre irrégulière :

Les candidats sont appelés à être vigilants quant aux éléments demandés par l'acheteur dans les pièces de la consultation. L'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre irrégulière, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse ou qu'elle n'entraîne pas une modification substantielle de l'offre. La régularisation de l'offre irrégulière reste une faculté pour l'acheteur, et non pas une obligation. La régularisation de l'offre irrégulière ne peut pas avoir pour effet de modifier substantiellement l'offre initiale.

#### Offre anormalement basse :

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas au pouvoir adjudicateur, il sera procédé selon les modalités suivantes, conformément aux dispositions de l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique : le pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans un délai raisonnable mentionné dans la demande qui leur est adressée, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

#### Infructuosité :

En cas d'infructuosité de la présente consultation pour absence d'offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à la consultation directe de prestataires.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres

initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou via des auditions en physique.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue en est informé par courrier transmis par voie électronique par le biais de la plate-forme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>) qui possède une fonction assimilée à la lettre recommandée. Le marché est réputé notifié à la date et à l'heure du téléchargement par la société.

Les soumissionnaires non retenus sont informés selon les mêmes modalités.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Nancy  
Rue du Général Fabvier  
54035 Nancy

Tél : 03.83.90.85.00

Courriel : [tj-nancy@justice.fr](mailto:tj-nancy@justice.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <https://www.justice.gouv.fr/annuaire/fiche/tribunal-judiciaire-de-nancy>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Nancy  
Rue du Général Fabvier  
54035 Nancy

Tél : 03.83.90.85.00

Courriel : [tj-nancy@justice.fr](mailto:tj-nancy@justice.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <https://www.justice.gouv.fr/annuaire/fiche/tribunal-judiciaire-de-nancy>